

CONSULTATIONS SUR LE PROJET DE LOI N° 23

Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique et édictant la loi sur l'Institut national d'excellence en éducation

MISER SUR L'EXPERTISE EN PLACE

Mémoire déposé par l'Association pour la recherche au collégial

RÉDACTION

Lynn Lapostolle, directrice générale

COLLABORATION À LA RÉDACTION

Renaud Bellemare, président

Robert Poulin, trésorier

INFORMATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, local A7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

www.recherchecollegiale.ca | arc@cvm.qc.ca

Tél. : 514 843-8491 | Cell. : 514 299-9568 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible sur le site Web de l'ARC :

https://recherchecollegiale.ca/doc/ARC_Projet-loi-23_Memoire.pdf

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'ARC.....	4
À propos du Conseil supérieur de l'éducation.....	5
À propos de l'institut national d'excellence en éducation.....	5

PRÉSENTATION DE L'ARC

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent de collèges publics et privés du Québec, de centres collégiaux de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie, d'écoles gouvernementales tout comme de nombreux organismes. La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de sept de ses membres, en provenance du réseau de l'enseignement supérieur et représentant des réalités diverses. Ses activités sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche pour collaborer avec l'ARC à la réussite de sa mission.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs de collèges; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche des collèges; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. Elle exprime son avis au sujet de la recherche collégiale. Par exemple, à l'heure actuelle, elle contribue aux travaux menés en prévision de la tenue, en octobre prochain, du Chantier sur la recherche au collégial.

L'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, aide et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales ainsi que des développements concernant les subventions; elle aide à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création d'équipes; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011, l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

À PROPOS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Comme bien d'autres, nous nous étonnons de l'intention de réduire la portée du Conseil supérieur de l'éducation. Comme eux, nous croyons que celui-ci constitue l'un des piliers de notre système éducatif, et ce, à tous les ordres d'enseignement. La composition des commissions, dont la composition est mixte, invite à la pratique réflexive mixte et hautement démocratique. À l'heure où il est essentiel de miser sur l'apprentissage tout au long de la vie, ce regard qui embrasse tous les âges est plus que nécessaire. Rien ne saurait justifier de démanteler aujourd'hui ce qui a été construit avec sagesse il y a près de 60 ans et qui fait œuvre utile depuis tout ce temps. L'exercice de ses trois fonctions en fait non seulement un observateur, mais également un acteur hors du commun.

Outre ce qui précède, ajoutons que les travaux du Conseil s'appuient notamment sur un corpus documentaire et des résultats de recherche non seulement québécois, mais produits à l'échelle internationale, conférant à ces travaux une qualité et une portée incontestables. En plus de constituer une base solide pour la réflexion au sujet de l'éducation et de l'enseignement supérieur au Québec, les productions du Conseil font l'envie d'actrices et acteurs des systèmes éducatifs des quatre coins du monde.

À PROPOS DE L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

Nous nous questionnons en raison de la volonté de créer l'Institut national d'excellence en éducation. La création de cette nouvelle structure nous inquiète au plus haut point, car nous la considérons comme redondante au regard de la présence d'organismes existants. Ainsi en est-il du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), dont l'ARC est l'un des membres fondateurs. Lieu de rencontre exceptionnel entre les milieux scientifique et éducatif, le CTREQ contribue à la réussite éducative et à l'apprentissage tout au long de la vie par le renforcement de la capacité à innover des actrices et acteurs, d'une part, et des organisations, d'autre part, à partir des connaissances issues de la recherche et de la pratique. Ainsi, il nous semble que l'un des éléments de la mission de l'Institut dédouble sans conteste certaines actions du CTREQ, à commencer par le développement et la diffusion d'activités de formation pratique ou d'autres outils de transfert de connaissances qui mettent de l'avant les pratiques et les méthodes pédagogiques révélées efficaces par la recherche scientifique. Notamment grâce au développement de sa banque de chercheuses et chercheurs ou de membres associés, le CTREQ crée des ponts basés sur la complémentarité et la collaboration. Peuvent s'y retrouver, par exemple, des chercheuses ou chercheurs des ordres d'enseignement collégial et universitaire dont les travaux portent sur la petite enfance, et dont les résultats pourront servir autant dans le cadre de la formation en Techniques d'éducation à l'enfance qu'au cœur d'activités de perfectionnement des éducatrices et éducateurs en garderie. Les travaux scientifiques des uns et les besoins de formation des autres sont donc à l'origine de nombreux projets pour lesquels le CTREQ travaille de concert avec les

milieux, d'articles, de ressources ou de dossiers thématiques mis à la disposition des actrices et acteurs de la réussite éducative par son Réseau d'information pour la réussite éducative (RIRE), ou encore, d'événements rassembleurs, comme les symposiums sur le transfert des connaissances ou les conférences de consensus. Le CTREQ offre aussi de l'accompagnement au personnel scolaire, autre élément redondant prévu dans la mission de l'Institut.

Sur le plan de la gouvernance, nous avons noté que le conseil d'administration prévu ne comprend aucune représentation de l'ordre collégial alors que celui-ci forme une grande partie des personnes qui contribuent, jour après jour, au bien-être des enfants du préscolaire, du primaire et du secondaire, sans compter la recherche menée sur des questions qui se posent au regard de ces périodes de la vie ou de l'apprentissage, comme nous l'avons évoqué plus haut. En comparaison, le conseil d'administration du CTREQ, auquel nous siégeons, constitue un reflet beaucoup plus fidèle des différentes parties prenantes qui jouent un rôle significatif dans la réussite éducative.

Nous sommes d'avis que, la plupart du temps, les objectifs visés par une réforme qui se réalise essentiellement par l'ajout de structures ont peu de chances d'être atteints. Bonifier les structures en place et profiter de l'expertise présente nous semble une avenue beaucoup plus prometteuse.